

**INSTITUT SAINT-JOSEPH WELKENRAEDT**

Année scolaire 2022-2023

Grille horaire de 2 C/I à remettre au secrétariat administratif pour le **23 mai 2022**



**Formation obligatoire**

1	Religion	2 p	<p>Nom:</p> <p>Prénom:</p> <p>Classe: 2 C/I</p> <p>1) Veuillez compléter cette grille pour atteindre 32 périodes.</p> <p>2) Choisir, c'est s'engager pour une année scolaire complète. Tout changement est interdit au-delà du 16 septembre, sauf avis du conseil de classe.</p> <p>3) Les cours qui se trouvent sur une même ligne se donnent à la même heure ; ils s'excluent donc mutuellement. Il n'est pas permis de suivre deux fois le même cours.</p> <p>4) Tracez 2 diagonales dans les cases correspondant aux cours que vous choisissez. Les cours Electricité, Couture, Art culinaire, Informatique, Activités artistiques et Initiation aux Métiers Techniques sont organisés dans une branche durant le premier semestre et dans l'autre branche durant le second (à raison de 2 périodes/semaine).</p> <p>Il convient, par conséquent, d'en choisir <b>deux DIFFERENTS</b> ; un premier choix dans la première ligne, un second dans la ligne du dessous.</p> <p>5) Si nécessaire, un PIA (Plan Individuel d'Apprentissage) sera octroyé par le Conseil de Classe, en lieu et place d'une activité complémentaire.</p> <p>6) Au-delà de ces 32 périodes, des remédiations pourront être proposées en cours d'année par les professeurs en Français et/ou en Mathématique et/ou en Langue moderne I (Allemand ou Néerlandais).</p>	
2				
3	Français	5 p		
4				
5				
6				
7				
8	Mathématique	5 p		
9				
10				
11				
12				
13	Etude du milieu	4 p		
14				
15				
16				
17	Sciences	3 p		
18				
19				
20	Educ. Phys.	3 p		
21				
22				
23	I.g. moderne I Allemand	I.g. moderne I Néerlandais		4 p
24				
25				
26				
27	Ed. par la tech.			
28	Ed. artistique			

<b>Choix</b>	29	Ig. ancienne Latin	Socio-économie	A.C. Sciences			
	30	2 p	2 p	2 p			
	31	Electricité	Couture	Art culinaire	Informatique	Act. Artistiques	Initiation aux Métiers Techniques
	32	Electricité	Couture	Art culinaire	Informatique	Act. Artistiques	Initiation aux Métiers Techniques

NB: L'organisation des activités aux choix est liée au nombre d'élèves qui choisiront effectivement ces activités et au respect des normes.

Les classes et les groupes de cours sont construits prioritairement sur base des choix effectués ci-dessus.

Sauf en cas de seconde session, nous ne pourrions garantir de rencontrer les choix d'options ou d'activités complémentaires qui nous parviendraient au-delà du 6 juillet 2022.

Réorientation :

Changement d'école :

Signature de l'élève :

Date et signature des parents :

Remarque éventuelle :